

Présents pour l'administration : Gilles Neuviale, DASEN adjoint 93, Sophie Julien, secrétaire générale adjointe, directrice de la modernisation en charge de l'immobilier et de l'organisation des services académiques, Thierry Ledroit, Secrétaire général, Patricia Bloch, CSAIO.

Pour les représentants du personnel : Dominique Chauvin, Secrétaire général académique, Christine Jarrige, DCIO, Géraldine Duriez, Laurent Miranda, commissaires paritaires SNES-FSU

Nous avons souhaité évoquer plusieurs points :

1. **L'absence de dialogue social**
2. **Le point sur la circulaire « volontaire du service civique »**
3. **L'installation du CIO de Saint-Denis et le début d'année difficile pour les équipes des CIO de Saint-Denis et d'Épinay-sur-Seine.**
4. **La circulaire EANA et les va-et-vient sur son application en Seine-Saint-Denis.**
5. **Le positionnement des services par la DSDEN 93 auprès du CD 93**
6. **La carte des CIO**
7. **le salon de l'éducation**

1 L'absence de dialogue social

M. le SG nous dit d'emblée que le sujet de la carte cible s'inscrit dans un calendrier « un peu compliqué ».

Nous rappelons que nous avons demandé une audience à M. le DASEN depuis le printemps, et qu'elle a été renouvelée à cette rentrée. Les problèmes que nous souhaitons alors aborder n'ont pu que devenir plus vifs encore.

De plus, nous avons pu constater que, jusqu'en juin, le GT regroupant les représentants des personnels était réuni et informé a minima, alors que depuis la rentrée cette instance n'est plus du tout réunie. Les seules informations que nous avons obtenues, sur les implantations retenues par exemple, sont celles délivrées en réunion de DCIO. Un GT regroupant les représentants des personnels serait prévu en décembre.

Rappelons également que nous avons appris le désengagement financier du CD 93 lors d'une rencontre entre le SNES et le CD 93 début juin !

Enfin, il est à noter que c'est le rectorat qui pilote les discussions sur la carte cible. L'audience relative aux problématiques du 93 (carte cible mais autres points) a donc lieu à Créteil, le seul représentant de la DSDEN étant M. Neuviale, Directeur académique adjoint des services de l'EN.

2 Le point sur la circulaire « volontaire du service civique »

Les services ont reçu la circulaire concernant le service civil et sont concernés par la fiche 9. Nous avons clairement exprimé notre opposition au recrutement de volontaires du service civique avec des missions qui ne sont pas complémentaires de celles d'un CO-Psy mais qui sont en partie celles des CO-Psy.

Nous avons rappelé que nos services contribuaient déjà très largement à l'accueil et à la formation des personnels contractuels nouvellement nommés et à la formation des stagiaires... Accueillir et former un volontaire du service civique qui serait présent 30h par semaine en établissement alors que nous ne le sommes qu'une journée nous paraît impossible. Cadrer son activité en établissement ou au CIO quand on y est pas encore plus ! Même si cette fiche est nationale, il n'est pas question de la mettre en place. Pour les mêmes raisons, de nombreux rectorats ont fait le choix de ne pas la mettre en œuvre.

Nous avons d'ailleurs fait remarquer qu'il serait souhaitable, de façon générale, de former a minima ces jeunes, de façon à les aider à se situer dans leur mission.

3 L'installation du CIO de Saint-Denis et le début d'année difficile pour les équipes des CIO de Saint-Denis et d'Épinay-sur-Seine

Les deux équipes de Saint-Denis et d'Épinay-sur-Seine ont été contraintes de fonctionner dans les mêmes locaux pour une durée beaucoup plus longue qu'annoncée. A présent, Le CIO de Saint-Denis accueille son public uniquement sur rendez-vous dans ses nouveaux locaux en attendant que l'autorisation ERP (établissement recevant du public) soit délivrée. De nombreux problèmes subsistent : pas de téléphone (un portable uniquement), une connexion internet capricieuse etc.

L'administration a eu à gérer de nombreuses contraintes. Le rectorat a commencé à chercher et a trouvé 4 lieux potentiels. C'est France Domaine qui est intervenu pour le bail et quand il s'agit d'une prise à bail en parc privé, c'est plus complexe pour le rectorat. La situation est en train de se régler mais il y a eu une multitude de paramètres à prendre en compte : des normes, des éléments de budget, la situation se fait en lien avec Mme Julien qui a très régulièrement des contacts avec le CIO de Saint-Denis.

4 La circulaire EANA et les va-et-vient sur son application en Seine-Saint-Denis

Les services contribuent très largement à l'accueil des EANA puisqu'une majorité d'entre eux sont cellules d'accueil. Dès la reprise des CIO fin août, les équipes se sont mobilisées, ont accueilli un très grand nombre d'EANA et ont fait face avec leurs moyens pour répondre aux demandes. Nous avons très souvent fait remonter les limites concernant les délais de traitement des dossiers : ce n'est pas tant l'accueil au CIO qui pose problème bien que nous y passions beaucoup de notre temps, mais, très souvent, l'attente de date pour les tests de positionnement et le traitement des dossiers à la DSDEN. Encore une fois, nous avons été confrontés à ces difficultés. Notre administration ne les a pas pris en compte alors que sur le terrain ce sont les équipes qui font face aux demandes des familles et à leurs insatisfactions quant aux délais d'attente.

Pire encore cette année, la situation s'est tendue suite à la parution de la circulaire rectorale qui a donné lieu à des interprétations à géométrie variable. Cette dernière doit constituer un cadre de travail clair, et comporte un volet de formation. Elle doit être respectueuse des missions et des compétences des professionnels. Or les CO-Psy se sont vus imposer la réalisation des positionnements pédagogiques. Alors que les équipes demandaient soutien et reconnaissance de leur investissement, qu'elles sont en droit d'avoir, elles n'ont vu qu'accroître encore leur charge de travail et nier leurs difficultés. Dans le Val-de-Marne, les collègues n'ont eu à faire à aucun moment de positionnement pédagogique. Et nous déplorons la menace de « rappel à l'ordre » !

Les dernières informations reçues par les DCIO ne font plus référence à des positionnements pédagogiques réalisés par les CO-Psy (sauf faire lire dans la langue d'origine pour différencier UPE2A NSA et UPE2A).

Cette organisation n'a pas permis de raccourcir les délais, et elle les a même augmentés pour les élèves de plus de 16 ans qui attendent encore plus longtemps une date de tests, puis une affectation.

Nous rappelons que l'accueil des EANA est une charge de travail importante sans aucune compensation pour les CO-Psy alors que les professeurs évaluateurs sont rémunérés en heures supplémentaires. Mme La CSAIO explique que les tests font partie du temps de service des professeurs (et qu'ils ne seraient pas rémunérés en heures sup ?).

5 Le positionnement des services par la DSDEN 93 auprès du CD 93

Nous faisons part de notre étonnement (pour ne pas dire notre colère ...) à la lecture des critiques adressées par le CD aux CIO, qui nous ont dans un premier temps été énoncées lors de l'audience au CD en juin, suite à l'annonce du désengagement, puis que nous avons retrouvées dans le rapport accompagnant la convention financière entre le rectorat et CD (voir le Créteil Info du mois de juin). Nous demandons comment nos services sont présentés, voire défendus, par notre hiérarchie. La seule réponse donnée est que ce rapport est rédigé par le CD, pas par l'EN !

Par ailleurs, le PED (projet éducatif départemental), qui a été présenté par le CD en séance le 20 octobre dernier prévoit, entre autres, des projets non pas complémentaires et articulés avec l'EN mais certains qui sont positionnés sur des missions des CO-Psy en collège. Par exemple, pour l'action « Permettre aux collégiens de se découvrir pour mieux se projeter, il s'agira de proposer aux collèges des outils adaptés aux adolescents favorisant la connaissance de soi et des métiers, de développer des partenariats visant des interventions en classes sur la motivation et la confiance en soi [...] ». Bref, le CD se propose de subventionner des associations pour faire du travail de CO-Psy !

Quant au projet @PPOR (www.seine-saint-denis.fr/spip.php?page=recherche&recherche=%40ppor) porté par le CD, subventionné entre autres par la commission européenne, et soutenu par la DSDEN, mais sans aucun lien avec nos services, le CD envisage maintenant « sa dissémination en matière de politique publique relative à l'orientation », rien moins. Le représentant de la DSDEN, interpellé, répond que l'EN est là pour « entendre ce qui s'y passe ». Nous demandons à nos services leur extrême vigilance.

6 La carte des CIO

Nous rappelons une fois de plus que la carte cible accordée à l'académie de Créteil est très insuffisante (25 implantations, puis 26, pour un réseau de 39 CIO ; c'est une des proportions de fermeture les plus importantes en France !), et que conserver 11 CIO sur 17 dans le 93, ce n'est pas envisageable, au vu du contexte du département (nous avons largement développé l'accueil des EANA et la lutte contre le décrochage scolaire) !

Nous demandons la liste des coûts de chaque CIO (cela avait déjà été demandé en juin, on nous avait alors dit qu'on l'aurait en septembre) : nous l'aurons en décembre.

Le CHSCT est saisi. Une ou plusieurs visites de CIO seront organisées (notamment sur l'organisation des lieux de travail). Toutefois, M. le SG note que le rectorat risque d'être dans l'impossibilité de suivre l'avis rendu. Un cahier des charges pourrait cependant être mis en place.

Concernant le choix des locaux, nous rappelons qu'en début d'année les services du rectorat nous laissaient entendre que les critères seraient l'accessibilité (transport, situation), les conditions d'accueil du public, la taille du CIO, ... De fait, actuellement, le choix se reporte sur les locaux appartenant à France Domaine (c'est-à-dire à l'état), même s'ils sont mal situés, en mauvais état, trop petits ... C'est la recherche du moindre coût ! Mais nos interlocuteurs nous expliquent qu'ils feront de la prospective pour trouver des locaux plus adéquats. Nous prenons alors l'exemple du

CIO d'Aulnay, qui n'a plus de bail ... depuis trois ans ! Ce CIO doit fusionner avec celui de Tremblay, qui sera inaccessible pour son public actuel. Ce sera alors le plus gros CIO de l'académie (18 postes de CO-Psy), sur un secteur particulièrement difficile. Quant au travail réalisé par l'équipe actuelle, il est nié, ce que les collègues vivent très mal, comme dans de nombreux CIO du département. Le public ne déplacera pas jusqu'à Tremblay et il va y avoir une perte de sens du travail. M. le SG évoque tout de même la possibilité d'immatriculation supplémentaire à venir mais dans un premier temps le rectorat ne peut que réaffecter les personnels au CIO de Tremblay dont les locaux qui appartiennent à l'État : « quand on est sur du domanial, c'est cette piste qui est choisie. Ensuite le rectorat verra ce qu'il peut faire : s'il réalise des travaux, ou s'il vend, pour reloger ailleurs. Dans un premier temps, il s'agit de rattacher tous les personnels à un CIO. »

Concernant les postes :

- pour les personnels administratifs, on nous annonce maintenant qu'ils ne pourront pas tous être repris ! Le SNES et le SNASUB seront extrêmement vigilants sur les engagements pris et le suivi des collègues.
- les CO-Psy feront l'objet d'une mesure de carte scolaire pour le CIO le plus proche de leur CIO actuel lors du mouvement intra-académique. Ils seront informés individuellement, pour éviter les couacs du précédent mouvement.
- le mouvement des DCIO ayant lieu en ce moment, les postes sur Créteil sont gelés. Les DCIO seront « accompagné.e.s ».

Nous faisons valoir la charge de travail qui risque d'exploser pour les DCIO du fait de la carte choisie (grosses équipes, deux districts en responsabilité pour le 94, comme c'est déjà le cas dans le 77). La mise en place de CO-Psy adjoints est loin d'être une solution (d'une part, on ne voit pas bien ce qui pourrait être « sous-traité » alors que la mission première du DCIO est justement de faire du lien, avec l'équipe, les partenaires EN, la hiérarchie, les partenaires extérieurs, et d'autre part, ce n'est pas dans notre statut). Cette question fera l'objet d'une réflexion par l'administration.

Par ailleurs, il est prévu des missions pour les DCIO sans poste (ou qui préféreraient une mission plutôt que conserver leur poste). Lors de la réunion de DCIO, des fiches de missions nous ont été présentées, puis un GT de DCIO proposé pour entériner ces fiches de missions ! De fait ce sont des missions qui ont principalement pour objectif d'alléger le travail des IEN-IO (un poste de DCIO pour le CIO Tribunal de Bobigny, en lien avec le décrochage ; une mission EANA ; etc ...). Il serait sans doute plus intéressant de partir des besoins des DCIO et des CIO ! Se posent aussi de nombreuses questions concernant le statut et les opérations de gestion. Nous demandons que le « comité de suivi » qui devait être mis en œuvre, et que nous attendons toujours, se saisisse, entre autres, de ces questions au plus vite.

7 Salon de l'Éducation

Les CO-Psy et DCIO s'investissent dans leur travail au CIO et en établissement. Le salon de l'Éducation, situé Porte de Versailles, n'est pas dans les obligations de services, et relève du volontariat. Les conditions de travail y sont difficiles (enchaînement des entretiens, bruits de fond incessant). Les professionnels qui y tiennent un stand, y compris ceux des établissements scolaires, sont rémunérés en heures supplémentaires. Pour les CO-Psy, il n'y a aucune compensation si ce n'est une récupération du temps de travail. Or sur le terrain, il est très difficile de dire que le CO-Psy sera absent de l'établissement pendant deux semaines parce qu'il est allé accueillir sur l'espace conseil du salon de l'Éducation un dimanche (récupération « double »). En cette période, les CO-Psy et les équipes sont épuisées parce qu'elles ont fait face sur le terrain depuis septembre. Les conseils de classe vont commencer... Les préoccupations liées à la carte cible, le manque de dialogue et de positionnement fort de nos services n'incitent pas les collègues à participer à de telles manifestations.

Mme Bloch rappelle qu'une convention a été signée entre l'Onisep et les trois académies d'IDF qui engagent les services. Nous proposons que cette convention soit revue...

En conclusion, cette audience était attendue, pour aborder les sujets qui concernent le département et auxquels nous souhaitons que la DSDEN 93 apporte des réponses.

Nous n' avons pas eu réponse à toutes nos questions et la plupart du temps nos interlocuteurs sont restés dans l'imprécision. Nous resterons donc extrêmement vigilant.e.s sur les suites qui y seront données. Nous souhaitons également un positionnement de soutien de notre administration vis-à-vis des services, nous ne pouvons pas dire que nous l'avons eu ...

Pour ce qui concerne la carte cible, nous espérons que notre demande soit entendue : dialogue social (et notamment la mise en place du comité de suivi), transmission des documents de travail (budget, frais de fonctionnement...), transparence. Nous avons constaté quels sont les nouveaux critères retenus en priorité par le rectorat : le choix du moindre coût, ce que nous déplorons !